

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département

des Hautes-Pyrénées

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VÉZIAUX D'AURE

**Nombre de membres**

afférents au Conseil Communautaire	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	16	12

*SÉANCE DU* **Lundi 25 juillet 2011**

*L'an deux mille onze,*

*et le lundi 25 juillet 2011 à 21h00, le Conseil de Communauté des VÉZIAUX d'AURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANGLADE Jean Louis, Président.*

date de la convocation :  
**18 juillet 2011**

**Présents** : Mmes & Mrs J.L ANGLADE, RUEL-MONNIER Agnès, MALERE Hélène, DUBARRY Jean-Bertrand, TOUCHARD Jacques, MUR Henri, FORT Michel, RIBATET Emile, NERIN Franck, SAINT PASTEUR Marcel, BACQUE Jean, FRANCK Patrice,

**Absents excusés**: GAILLABAUD Marie José, GUICHARD Norbert, TREY-VIDALON Patricia, DUBERNARD Alain,

date d'affichage :  
**27 juillet 2011**

**Secrétaire de séance** : RUEL-MONNIER Agnès,

**OBJET** : Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) des vallées d'Aure et du Louron – Reconduction de l'opération -

Monsieur le Président présente le bilan dressé par le PACT H&D Béarn-Bigorre à l'issue des 3 premières années de mise en œuvre de l'OPAH des vallées d'Aure et du Louron.

Au regard des résultats positifs de l'opération initiale, du potentiel, des besoins existants, et de l'activité générée par les travaux, Monsieur le Président propose que la Communauté de communes des Véziaux d'Aure poursuive sa participation à l'OPAH pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire, décident :

- De reconduire l'OPAH des vallées d'Aure et du Louron pour une durée de 2 ans,
- D'autoriser Monsieur le président à signer tout document relatif à ce programme.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Vu et approuvé :

**Jean-Louis ANGLADE,  
Président.**